



A La Gloire du Grand Architecte de l'Univers  
Sous les Auspices de la Grande Loge Nationale Française  
Grande Loge Provinciale de Paris  
décret n°709 du 6 décembre 5986  
Grand Maître Provincial le TRF. Sébastien Dulac



Paris, le 13 janvier 2012

**A l'attention des Grands Officiers Provinciaux**

**Objet : Arrêt de la Cour d'Appel du 13 janvier 2012**

Mes Très Chers Frères, Chers Grands Officiers Provinciaux,

Dès le rendu de l'arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 13 janvier 2012, des blogs ont déclenché une virulente campagne soutenant que François Stifani ne serait plus Grand Maître de la GLNF selon la justice de la République. **Il s'agit là d'une interprétation totalement fallacieuse de l'arrêt rendu.**

Cet arrêt ne tranche rien au fond si ce n'est qu'il déboute les *opposants* et rejette leur demande de dommages et intérêts pour procédure abusive et rejette leur demande de modification de la mission de Maître Legrand fixée par requête du 24 janvier 2011.

**En aucun cas, la Cour vient dire que la démission des fonctions de Président entraînerait la démission des fonctions du Grand Maître.**

La Cour dit exactement l'inverse : « *la désignation en qualité de Grand maître entraine automatiquement celle de Président de l'association GLNF comme l'indiquent l'article 11 des statuts et l'article 2.1 du règlement intérieur.* » **C'est la qualité de Grand Maître qui confère celle de Président et non l'inverse.** Cette interprétation ne souffre pas d'ambiguïté.

D'autre part, la Cour d'Appel a estimé que François Stifani est irrecevable dans son intervention volontaire, la GLNF étant représentée en justice par Maître Legrand qui s'en était remise « *à la sagesse de la Cour sur le mérite des arguments respectifs des parties* ».

Toute autre interprétation de l'Arrêt de la Cour d'Appel relève d'une volonté délibérée de manipulation et de falsification.

La cour d'Appel statuera ultérieurement sur la validité de l'AG du 16 octobre 2010.

Je vous invite mes Très Chers Frères, Chers Grands Officiers Provinciaux, à conserver le cap avec force et sagesse.

Avec mes amitiés très fraternelles,

Sébastien DULAC  
Grand Maître Provincial